

Demandez conseil à votre pharmacien

Environ 35 000 pharmaciens sont attendus au salon Pharmagora, qui se tiendra du 1^{er} au 3 avril, à Paris. A cette occasion, l'institut Ipsos a mené une enquête sur le rôle du pharmacien en matière d'éducation de santé.

• **Premier enseignement : l'éducation santé est considérée comme une des missions naturelles des pharmaciens.** Les pharmaciens ont le sentiment que, depuis quelques années, les patients les interrogent davantage sur les sujets de santé publique (88 % dont 32 % de « beaucoup plus »). A 93 %, les pharmaciens pensent qu'ils assureront davantage encore ce rôle d'éducateur santé dans les années à venir. Et ils semblent s'en satisfaire. De l'autre côté, 79 % des Français estiment que ce rôle fait partie des prérogatives du pharmacien. Toutefois, les moins de 35 ans et les catégories populaires

se montrent un peu plus réservés.

• **Les pharmaciens ont de réels atouts pour remplir cette mission d'éducateur santé.** Pharmaciens et patients s'accordent à dire que, pour remplir cette mission d'éducation santé, la confiance est suffisante (92 % des pharmaciens et 87 % des Français), tout comme les compétences professionnelles des pharmaciens (92 % et 85 %) ou la confidentialité au sein de l'officine (81 % et 74 %). Sur ce dernier point cependant, près d'un jeune de moins de 35 ans (31 %) sur trois la juge insuffisante. C'est également le cas de certaines catégories sociales favorisées (49 % des cadres supérieurs par exemple). Enfin, seulement 56 % des Français jugent que le pharmacien a une connaissance suffisante de son patient. Problème qui pourrait en partie se résoudre avec l'intégration d'un dossier pharmaceutique

dans le dossier médical personnel dont la généralisation est prévue en 2007.

Du point de vue du professionnel, un problème de disponibilité peut se poser : seuls 66 % pensent qu'ils ont assez de temps pour bien faire de l'éducation santé.

Pharmaciens et patients semblent plus convaincus de l'efficacité de l'éducation santé dans des domaines ayant trait à un suivi médicamenteux que sur des questions plus générales de santé publique ou d'apprentissage de bonnes habitudes.

LES PHARMACIENS PRÊTS À PRESCRIRE DES MÉDICAMENTS POUR LES PETITS MAUX

• **Vers des missions partagées entre le médecin et le pharmacien.** Si le pharmacien apprenait à son client à modifier son comportement pour

améliorer sa santé, 45 % des Français en parleraient d'abord à leur médecin, et 11 % ne l'écouterait pas vraiment, à moins qu'un médecin ne leur en reparle par la suite. L'évolution va vers une mission partagée avec le médecin. En effet, 91 % des pharmaciens et 73 % des patients accepteraient que les pharmaciens prescrivent des médicaments pour des pathologies à petits risques.

A noter quand même une certaine émancipation des pharmaciens vis-à-vis des médecins : ils sont en effet 68 % à se déclarer prêts à rédiger une ordonnance après le diagnostic du médecin, et même 55 % prêts à modifier ou adapter le traitement en fonction de l'évolution de la maladie. Deux actes que les Français ne sont pas encore prêts à accepter : 39 % et 37 % seulement y sont favorables.

« L'éducation, l'essence même de notre métier »

Jean-Michel D. est pharmacien depuis plus de trente ans et il tient la même officine à Evry depuis dix-sept ans. Fort de son expérience, il nous livre ses sentiments sur le rôle de la profession dans la chaîne de santé.

Le Républicain : Pensez-vous que le pharmacien a un rôle à jouer en matière d'éducation santé ?

J.-M.D. : « Cela me paraît évident. C'est l'essence même de notre métier. Le pharmacien est le professionnel de santé que les patients voient le plus. C'est aussi nous qui leur consacrons le plus de temps.

Le Rép. : Quels sont les atouts des pharmaciens pour remplir ce rôle d'éducateur ?

J.-M.D. : Les pharmacies sont faciles d'accès. Les conseils sont gratuits. Et, en général, le pharmacien connaît bien ses clients, ou patients. Pour mon cas personnel, cela fait dix-sept ans que je tiens mon officine, et je connais environ 70 % de ma clientèle. Les gens demandent souvent eux-mêmes à être servis et conseillés par une personne en particulier. **Le Rép. :** Dans une pharmacie, est-ce que tout le monde a les mêmes compétences pour conseiller un client ?

J.-M.D. : Il y a les pharmaciens et les préparateurs en pharmacie titulaires du brevet professionnel. Si le pharmacien a plus de connaissances du fait de son niveau d'études, le préparateur acquiert de l'expérience avec



Pour Jean-Michel D., les pharmaciens pourraient prescrire eux-mêmes certains médicaments, pour les maladies bénignes de l'enfant notamment.

le temps. Il est également bien placé pour remplir ce rôle d'éducateur de santé. Je ne ferai pas une grosse ségrégation entre ces deux types de personnel. Le problème, aujourd'hui, c'est que les marges que l'on fait sur les médicaments sont de plus en plus restreintes : 19,80 % sur les médicaments

vignettés (sur ordonnance) contre 30 % en 1990. En moyenne, les pharmacies réalisent 85 % de leur chiffre d'affaires sur ces médicaments vignettés. Et pour avoir du personnel compétent, il faut pouvoir le payer. Si bien qu'aujourd'hui, beaucoup de pharmacies tournent avec des gens sans diplômes.

Le Rép. : Pensez-vous que les pharmaciens manquent de temps pour assurer ce rôle d'éducateur de santé ?

J.-M.D. : Le problème, c'est qu'au fil des années, on passe de plus en plus de temps à faire autre chose que notre métier d'origine. Il y a trop de paperasse, et ce malgré le système du tiers payant avec la carte Vitale.

Le Rép. : Estimez-vous que les pharmaciens sont suffisamment compétents pour prescrire des médicaments ?

J.-M.D. : Vu notre niveau de connaissances, je pense que oui, au moins pour certains médicaments. Par exemple pour les maladies bénignes de l'enfant, les petits maux de gorge, les rhumes... Avec le bilan de santé du patient, nous pourrions également le faire pour le cholestérol, le diabète et les problèmes cardiaques. Vous savez, les médecins et les pharmaciens font des études assez complémentaires. Quand je vois une ordonnance, je fais l'analyse à l'envers pour comprendre pourquoi tel médicament est prescrit. En moyenne, j'appelle les médecins 10 fois par jour pour m'assurer que le traitement est le mieux adapté, soit dans 2 % des ordonnances qui me parviennent. Je le fais plus par précaution, mais cela s'avère parfois utile, par exemple dans le cas d'interactions de molécules. Reste que les gens vont systématiquement chez leur médecin car ils veulent être remboursés. Mais je remarque une certaine évolution. Certaines mutuelles font par exemple maintenant des paniers de soins remboursables. »

Propos recueillis par O.F.

EN BREF

Campagne nationale de sensibilisation pour le développement du médicament générique.

La sécurité sociale aurait économisé 1,5 milliard d'euros grâce à la mobilisation des pharmaciens pour promouvoir le médicament générique. Dans le cadre du plan d'économies 2006 du ministre de la Santé et la loi de financement de la sécurité sociale, la Fédération française des syndicats pharmaceutiques (FSPF) et l'Uncam ont conclu, le 6 janvier dernier, un accord relatif à la fixation d'objectifs de délivrance des spécialités génériques. Objectifs : porter d'ici la fin de l'année à 70 % le taux de pénétration du générique (sur 20 molécules à fort potentiel d'économies). C'est pourquoi la FSPF a lancé, depuis le 31 janvier, une grande campagne de communication par affichage autour de ces médicaments sur le thème : « Bravo continuons ».

Sondage Sofres pour l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD)

L'euthanasie plébiscitée par les Français

« La loi permet actuellement à une personne malade de refuser tout traitement, y compris l'alimentation et l'hydratation, et de se laisser ainsi mourir. En revanche, elle ne permet pas à une personne malade d'être aidée à mourir à sa demande; celui ou celle qui l'aiderait serait passible de poursuites pénales. Dites-moi si vous seriez très favorable, plutôt favorable, plutôt défavorable ou très défavorable à ce que la loi soit modifiée, afin de permettre à un malade d'obtenir, à sa demande, une assistance médicalisée pour mourir, dans le cas où cette personne est en phase avancée ou terminale d'une maladie reconnue incurable ? » A cette question, les Français se déclarent favorables

(dont 51 % de très favorables), selon un sondage réalisé par la Sofres les 8 et 9 mars derniers, à la demande de l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD). Et ils sont 77 % à se montrer favorables à une évolution de la loi dans le cas où la personne malade est placée « dans un état de dépendance qu'elle estime incompatible avec sa dignité. » Dans les deux cas, ce sont les femmes et les 35-49 ans qui sont les plus favorables à une légalisation de l'euthanasie dans ces cas bien précis.

Cette enquête intervient alors que l'ADMD a fêté son 25^e anniversaire, le 20 mars dernier. Depuis sa création en avril 1980, près de 100 000 personnes ont adhéré à cette association. Elle a

beaucoup milité par le passé pour une meilleure prise en charge de la douleur des malades, avec un certain succès. La mort "aidée" de Vincent Humbert a permis de relancer le débat parlementaire. La loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie s'est, selon l'ADMD, « contentée de renforcer les droits des malades et de codifier les procédures d'arrêt et de limitation de traitement », mais il s'agit selon elle d'un seul droit « à laisser mourir sans faire mourir ».

O.F.
• Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD), 50, rue de Chabrol, 75010 Paris. Tél. : 01.48.00.04.16. Mail : infos@admd.net